

Plan de transition écologique



ÉQUIPE DE CONCEPTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Recherche, rédaction et mise en page

Stéphanie Lord Conseillère en environnement

Suivi et supervision

Michel Côté Directeur général
Martin Croteau Coordonnateur de l'aménagement du territoire

Géomatique

Simon P. Lévesque Responsable géomatique et informatique

Révision linguistique

Andrée Lavoie Adjointe à la direction

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Denise Gendron	Présidente et mairesse de Sainte-Monique
Claude Lefebvre	Maire de Baie-du-Febvre
Raymond Noël	Maire du Village de Saint-Célestin
Pascal Théroux	Maire de Saint-François-du-Lac
Mathieu Lemire	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
Stéphane Biron	Conseiller municipal de Nicolet

REMERCIEMENTS

En janvier dernier, le Conseil des maires adoptait une déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'entreprendre une transition écologique. Moins d'un an plus tard, c'est avec un immense plaisir que nous lançons le **PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE** de la MRC de Nicolet-Yamaska. Grâce au leadership municipal et à la mobilisation du milieu, la MRC est très fière d'être une pionnière au Québec dans l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle d'une MRC.

Avec ce plan, la MRC se dote d'une vision claire : Être le porteur de la transition écologique du territoire de Nicolet-Yamaska. Le Plan de transition écologique se veut un document fédérateur et mobilisateur dont les engagements seront au cœur de l'ensemble des décisions et de la planification au sein de la MRC.

Merci à tous de faire équipe avec la MRC de Nicolet-Yamaska et de contribuer ainsi à réaliser la transition écologique de notre territoire.

GENEVIÈVE DUBOIS

Préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska
Mairesse de Nicolet

Le Comité d'aménagement durable et environnement a vu le jour en décembre 2018. Dès sa création, les membres du comité souhaitaient que leurs démarches conduisent à des actions concrètes qui auront un effet positif sur la qualité de notre environnement.

Les 40 actions identifiées dans le Plan de transition écologique sont en cohérence avec les enjeux de notre territoire et elles permettront d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. L'adoption de ce plan marque le début de la mise en œuvre de nombreux projets collectifs à caractère environnemental. Mes collègues et moi-même sommes très fiers du résultat obtenu et avons hâte d'entreprendre la mise en œuvre du plan et d'observer les changements positifs et concrets au sein de notre MRC.

En élaborant ce plan, la MRC souhaitait en faire un outil rassembleur et porteur auquel les citoyens et les partenaires pourraient participer et adhérer. Je vous invite donc à vous approprier le Plan de transition écologique, à vous engager et vous impliquer dans sa mise en œuvre et à nous faire part de vos idées et de vos projets. C'est ensemble, collectivement, que nous pourrons réaliser une **TRANSITION ÉCOLOGIQUE** dans la MRC de Nicolet-Yamaska.

DENISE GENDRON

Mairesse de Sainte-Monique
Présidente du Comité aménagement durable et environnement de la MRC

LISTE DES ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
COGESAF	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
COPERNIC	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECQ	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
EEE	Espèce exotique envahissante
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
ICI	Industries, commerces et institutions
IQBR	Indice de qualité de la bande riveraine
IQBP	Indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de surface
LCPN	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRCNY	Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
OBV	Organisme de bassin versant
OBV Yamaska	Organisme de bassin versant de la Yamaska
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PRMNH	Plan régional des milieux naturels, humides et hydriques
PU	Plan d'urbanisme
RGMRBSF	Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
RIGIDBNY	Régie intermunicipale de gestion intégrée de déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SARCEL	Société d'Aménagement Récréatif pour la conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
UPA	Union des producteurs agricoles

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	3
Mise en contexte.....	6
Vision de transition écologique.....	7
Énoncé de vision.....	7
Démarche.....	8
Portrait du territoire.....	9
Enjeux.....	10
1. Gestion de l'eau.....	10
Indicateurs environnementaux.....	11
Orientations et objectifs.....	13
2. Gestion des matières résiduelles.....	13
Indicateurs environnementaux.....	14
Orientation et objectif.....	14
3. Biodiversité et milieux naturels.....	15
Indicateurs environnementaux.....	16
Orientations et objectifs.....	17
4. Changements climatiques.....	18
Indicateurs environnementaux.....	19
Orientations et objectifs.....	20
5. Aménagement du territoire.....	20
Indicateurs environnementaux.....	21
Orientation et objectif.....	21
Plan d'action.....	22
Sommaire du plan d'action.....	23
Plan d'action détaillé.....	26
Références.....	66
Crédits photos.....	69



MISE EN CONTEXTE

En 2018, suite à la consultation du Conseil des maires, la MRC de Nicolet-Yamaska se dote d'engagements stratégiques pour la période 2018-2021. Ces engagements, largement influencés par les principes de développement durable, comprennent la vision suivante : « Devenir, d'ici 2021, la force motrice du développement collectif durable du territoire de Nicolet-Yamaska. » Aux fins de précision de la signification de ces engagements, le Conseil des maires adopte la définition suivante du développement durable : « Développement endogène visant à assurer la qualité de vie des citoyens, la préservation de l'environnement et une économie innovante et prospère. ».

En concordance avec cette vision, un Comité d'aménagement durable et environnement, formé de six élus, voit le jour en décembre 2018. Les membres du comité souhaitent que leurs démarches conduisent à des actions concrètes qui auront un effet positif sur la qualité de notre environnement (air, eau, sol, paysages, vitalité de nos communautés, etc.).

En janvier 2019, le Conseil des maires adopte une déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'**UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**. Le Conseil s'est résolument engagé en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où il a compétence. Cet engagement enclenchera les démarches pour la réalisation du premier Plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska, incluant en plan d'action couvrant la période 2020 à 2024.

Le **PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE** a été adopté par le Conseil des maires de la MRC le 27 novembre 2019 et est entré en vigueur à ce moment. Celui-ci chapeautera l'ensemble des plans et politiques de la MRC (schéma d'aménagement, plan de gestion des matières résiduelles, plan régional des milieux humides et hydriques, etc.) afin d'intégrer cette vision de transition écologique dans chacun des aspects de la MRC.

VISION DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les conclusions de 2018 du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent qu'il est nécessaire, et même vital, de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous 1,5 °C afin de réduire les impacts négatifs sur l'intensité et la fréquence des événements climatiques extrêmes, sur les ressources planétaires, les écosystèmes, la biodiversité, la sécurité alimentaire, les villes et le tourisme¹. Des changements rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme pour éviter de dépasser cette température critique. Une vraie transition écologique doit s'amorcer!

Le terme transition écologique émane d'un mouvement mondial qui vise un changement des modèles économiques et sociaux qui transformera en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble². Une transition écologique mobilisatrice et efficace se déroule sur deux volets : les politiques mises en place par les gouvernements nationaux et locaux (vision technocentriste) ainsi que les actions mises en place par les mouvements sociaux (vision écocentriste) comme celui des villes en transition³.

Par la création de son premier Plan de transition écologique, la MRC de Nicolet-Yamaska prend des engagements importants pour entamer rapidement cette transition écologique. Ces engagements seront au cœur de l'ensemble des décisions et de la planification au sein de la MRC. La MRC souhaite également impliquer ses citoyens dans la mise en œuvre du plan en plus d'encourager et de soutenir les initiatives et les mouvements citoyens. Une transition écologique réussie au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska nécessitera un engagement et une implication de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

ÉNONCÉ DE VISION

La MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée d'un énoncé de vision qui définit clairement où la MRC veut aller et les objectifs qu'elle souhaite atteindre. Le voici :

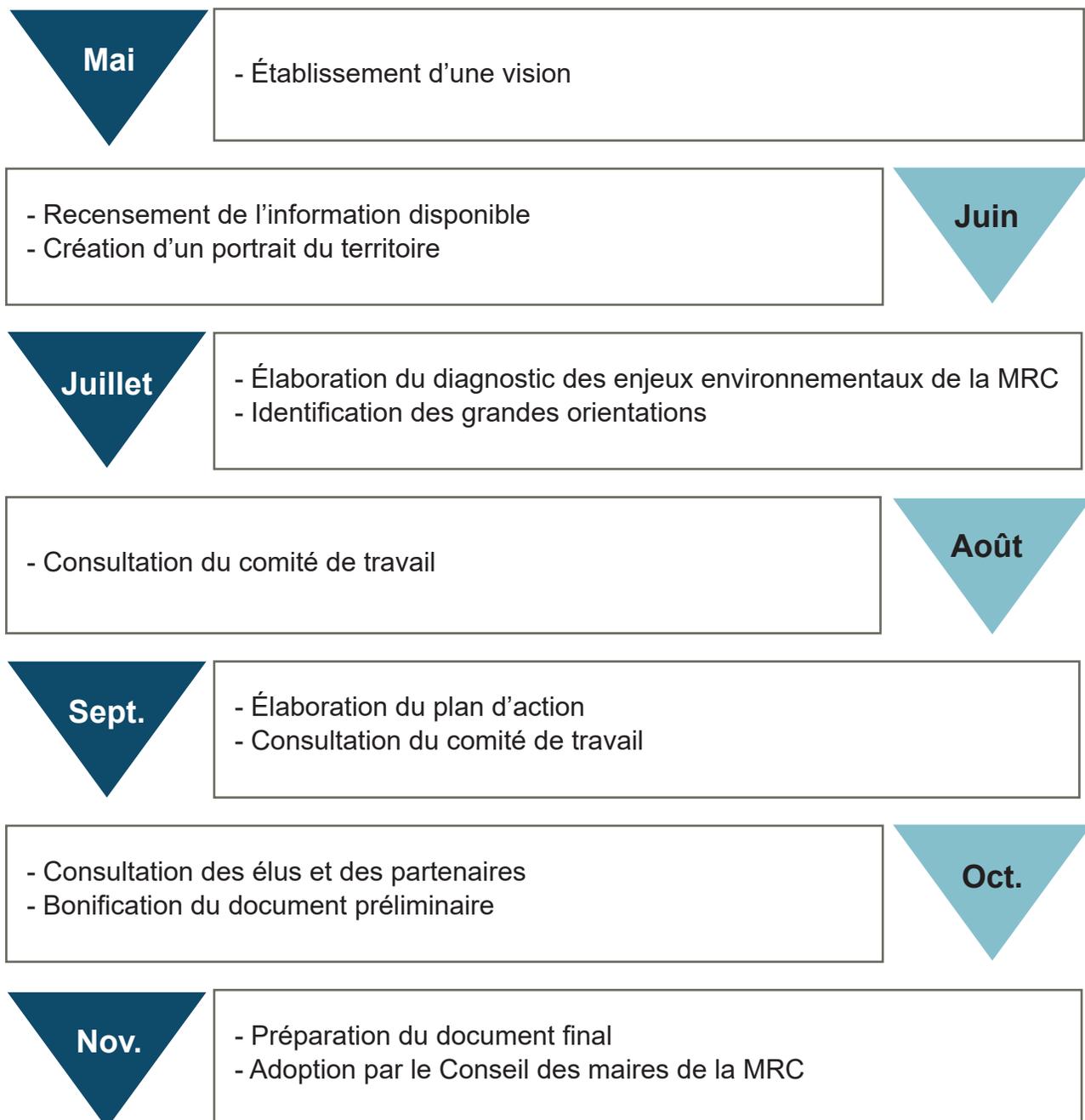


**« ÊTRE LE PORTEUR DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DU TERRITOIRE
DE NICOLET-YAMASKA. »**

DÉMARCHE

L'élaboration du Plan de transition écologique a débuté en mai 2019 pour se conclure en décembre 2019. La démarche était coordonnée par la MRC de Nicolet-Yamaska qui était activement appuyée par son Comité aménagement durable et environnement. Des consultations ont également été réalisées auprès des municipalités et des partenaires afin d'inclure les préoccupations et enjeux de ceux-ci dans le Plan de transition écologique.

Voici les grandes étapes de la démarche :





PORTRAIT DU TERRITOIRE

La MRC de Nicolet-Yamaska a été constituée en 1982 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. D'une superficie d'un millier de kilomètres carrés, elle est située au sud du fleuve Saint-Laurent, contiguë aux MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de Drummond et de Pierre-De-Saurel. La MRC jouit d'une position géographique avantageuse : positionnée dans l'axe Québec-Montréal et à proximité de plusieurs grands centres urbains comme Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville et Sorel-Tracy.

Elle est constituée de seize entités municipales : quinze de type village et paroisse ainsi que d'une seule ville, Nicolet. En 2016, la population de la MRC s'élevait à 22 992 citoyens. Malgré une diminution du nombre d'habitants entre 2001 et 2011, la tendance s'est inversée depuis 2011 pour atteindre une augmentation de 3 %.

Les sols du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska sont parmi les plus fertiles du Québec et bénéficient d'un microclimat tempéré en raison de la proximité du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. L'agriculture est très présente dans la MRC puisque 98 % du territoire est zoné agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (P-41.1).

ENJEUX

Les consultations auprès des municipalités, organismes et partenaires ont permis d'établir les cinq enjeux environnementaux suivants au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska :

1. Gestion de l'eau
2. Gestion des matières résiduelles
3. Biodiversité et milieux naturels
4. Changements climatiques
5. Aménagement du territoire

Selon les indicateurs environnementaux consultés ainsi que les données disponibles se rattachant à ces enjeux, des orientations ont émergé. Pour chaque orientation, des objectifs réalistes et atteignables ont été définis pour la période 2020-2024. Ces objectifs sont chiffrés et leurs atteintes pourront être évaluées grâce aux indicateurs environnementaux. Les actions s'y rattachant sont présentées dans la section *Plan d'action*.

ENJEU 1 - GESTION DE L'EAU

L'eau est une ressource essentielle à l'ensemble des êtres vivants. Au Québec, l'eau douce représente près de 10 % du territoire ce qui correspond à 3 % de l'eau douce renouvelable de la planète. L'accès facile et en grande quantité à de l'eau douce explique peut-être en partie pourquoi le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau dans le monde. Les moyennes ontarienne (370 l/pers/d) et canadienne (447 l/pers/d) de quantité d'eau distribuée par personne sont nettement inférieures à la moyenne québécoise de 573 litres par personne par jour (données pour 2015)⁴. De plus grandes quantités d'eau à traiter et à distribuer entraînent nécessairement une hausse des coûts d'exploitation et d'entretien des installations, responsabilités qui incombent aux municipalités.

Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est parcouru d'un vaste réseau hydrographique de près de 2000 kilomètres. On y retrouve trois rivières principales : la rivière Saint-François, la rivière Nicolet et la rivière Bécancour. La MRC est également bordée au nord-ouest par le lac Saint-Pierre, un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Le territoire fait partie de sept bassins versants qui sont couverts par quatre organismes de bassins versants (OBV) : COPERNIC, GROBEC, COGESAF et l'OBV Yamaska. Ces organismes ont comme mandat de réaliser un plan directeur de l'eau, identifiant les problématiques liées à l'eau sur leur territoire, et mettre en œuvre son plan d'action. Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre veille, quant à lui, à la protection et la mise en valeur du lac Saint-Pierre et de ses habitats riverains⁵. Il chapeaute également la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre qui vise la concertation des personnes et des organisations concernées par les enjeux liés au lac Saint-Pierre.

Afin de protéger les lacs et les cours d'eau du Québec, ainsi que pour assurer la sauvegarde de la ressource « eau », le gouvernement du Québec a adopté en 2005 la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, identifiant une largeur minimale de végétation (bande riveraine) devant être maintenue en bordure des cours d'eau⁶. Cette politique mena à l'adoption, en 2006, du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC de Nicolet-Yamaska. C'est, entre autres, à partir de ce règlement que la MRC a instauré, une première au Québec, une bande riveraine plus large que le minimum demandé par le gouvernement, soit une bande végétale de dix mètres, même en milieu agricole, le long des rivières Bécancour, Nicolet (Nicolet Sud-Ouest et Nicolet Sud-Est) Saint-François et Yamaska ainsi que le long du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. Pour tous les autres cours d'eau, la bande riveraine est d'une largeur minimale de trois mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux et doit inclure en tout temps une largeur minimale d'un mètre sur le haut du talus⁷.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants ont été identifiés afin d'évaluer l'ampleur de l'enjeu de gestion de l'eau, et ainsi déterminer les orientations qui s'y rattacheront :

Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR)

L'IQBR a été développé afin d'évaluer la condition écologique de la bande riveraine. Cet indice est basé sur la superficie de la bande riveraine occupée par neuf composantes (forêt, arbustaie, herbaçaie naturelle, cultures, friche, coupe forestière, sol nu, socle rocheux et infrastructure⁸) auxquelles un facteur de pondération est attribué selon leurs potentiels à remplir les fonctions écologiques à l'égard des écosystèmes aquatiques⁹. Malheureusement, la MRC ne possède pas de caractérisation complète de son territoire en ce qui concerne l'IQBR. Elle ne possède que des données partielles, en fonction des projets qui ont été réalisés au fil des années.





Indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de surface (IQBP)

L'IQBP est un indicateur permettant d'évaluer la qualité générale de cours d'eau en considérant les éléments suivants : la baignade et les activités nautiques, la protection de la vie aquatique, la protection du plan d'eau contre l'eutrophisation, et l'approvisionnement en eau brute à des fins de consommation. Pour établir cet indice, dix variables sont évaluées : le phosphore, les coliformes fécaux, la turbidité, les matières en suspension, l'azote ammoniacal, les nitrites-nitrates, la chlorophylle a totale, le pH, la DBO5 et le pourcentage de saturation en oxygène dissous¹⁰. Quatre stations d'échantillonnage se retrouvent sur le territoire, soit une à Pierreville (rivière Saint-François), deux à La Visitation-de-Yamaska (rivières Saint-Zéphirin et Nicolet Sud-Ouest) et une à Sainte-Monique (rivière Nicolet). Les indices sont évalués sur une échelle de 0 à 100 et classés en cinq catégories : bonne, satisfaisante, douteuse, mauvaise et très mauvaise. Voici les résultats (valeur médiane) des quatre stations pour la période 2015-2017 :

- Rivière Saint-François 69 (Satisfaisante)
- Rivière Nicolet 52 (Douteuse)
- Rivière Nicolet Sud-Ouest 48 (Douteuse)
- Rivière Saint-Zéphirin 19 (Très mauvaise)¹¹

Consommation d'eau potable

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les municipalités du Québec doivent réaliser un diagnostic sur leur territoire permettant entre autres d'établir la consommation d'eau potable par habitant (incluant la consommation résidentielle, non résidentielle et les pertes d'eau). Le premier objectif de la stratégie est de réduire de 20 % la consommation par habitant à l'échelle de la province afin de passer de 573 l/pers/d à 458 l/pers/d d'ici 2025. À l'échelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, cet objectif était déjà atteint en 2017 avec une moyenne de 401 l/pers/d.

Le second objectif de la stratégie est d'atteindre soit la moyenne canadienne (235 l/pers/d) ou la moyenne ontarienne (201 l/pers/d) de consommation d'eau potable au niveau résidentiel. Puisque ce n'est pas l'ensemble des municipalités qui ont doté les établissements non résidentiels d'un compteur d'eau, il n'est pas possible d'obtenir une statistique précise à ce jour uniquement sur la consommation résidentielle d'eau potable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les deux orientations et les trois objectifs retenus en lien avec l'enjeu de gestion de l'eau pour la période 2020-2024 sont les suivants :

- 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire
 - 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
 - 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de surface (IQBP) de deux points chacun
- 1.2 Réduire la consommation d'eau potable par citoyen
 - 1.2.1 Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC

ENJEU 2 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Au Québec, près de 13 millions de tonnes de matières résiduelles sont produites chaque année, soit l'équivalent de 25 tonnes par minute¹². Une quantité encore trop importante de ces déchets se retrouvent à l'enfouissement. La gestion des matières résiduelles a non seulement de grandes conséquences au point de vue environnemental (émission de gaz à effet de serre, contamination de l'eau et des sols, épuisement des ressources naturelles, etc.), mais également du côté financier puisqu'il s'agit d'une dépense importante pour les municipalités.

La MRC possède un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de son territoire comprenant des objectifs et un plan d'action pour la période 2016-2020. Le PGMR doit être revu tous les cinq ans selon les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La MRC ne gère pas directement la gestion des matières générées sur son territoire, elle joue plutôt un rôle de planificateur que de donneur de services. Ce sont les régies de gestion des matières résiduelles de Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) ainsi que celle du Bas-Saint-François (RGMRBSF) qui sont responsables des collectes de déchets et de matières récupérables. Les municipalités locales sont quant à elles responsables de l'application des moyens retenus dans les PGMR et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan.



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants ont été identifiés afin d'évaluer l'ampleur de l'enjeu de gestion des matières résiduelles, et ainsi déterminer les orientations qui s'y rattacheront :

Taux d'élimination des matières résiduelles

Le taux d'élimination des matières résiduelles correspond au nombre de tonnes de matières qui se retrouvent à l'enfouissement chaque année. Ces taux sont disponibles par MRC et par municipalité et sont ramenés en kilogramme par habitant par année selon trois grandes catégories : résidentiel, ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition). Pour l'année de référence 2017, les taux d'élimination au sein de la MRC étaient les suivants :

- Résidentiel 321,57 kg/hab/an
- ICI 123,89 kg/hab/an
- CRD 59,27 kg/hab/an¹³

Taux de détournement des matières résiduelles

Les matières détournées sont celles qui ne se retrouvent pas à l'élimination (l'enfouissement), soit les matières issues de la collecte sélective (recyclage) et de la collecte des matières organiques. En 2017, la collecte des matières organiques n'était pas instaurée dans la MRC. Depuis, les municipalités couvertes par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (Saint-Elphège, Saint-François-du-Lac et Pierreville) ont accès à ce service. Le taux de détournement pour 2017 comprend donc uniquement les matières issues de la collecte sélective. Ce taux s'élève à 100,51 kg/hab/an¹⁴.

ORIENTATION ET OBJECTIF

L'orientation et l'objectif retenus en lien avec l'enjeu de gestion des matières résiduelles pour la période 2020-2024 sont les suivants :

- 2.1** Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières
 - 2.1.1** Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC

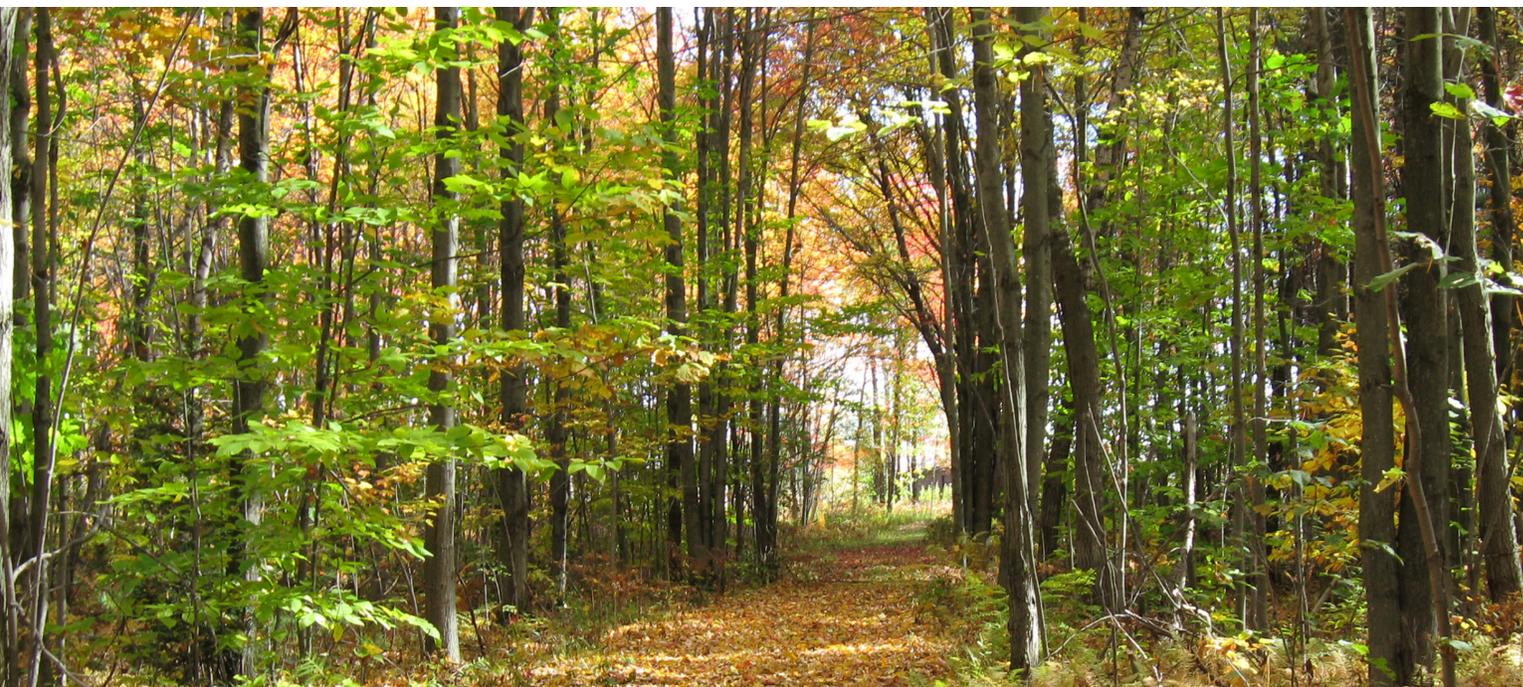


ENJEU 3 - BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

Lorsqu'il est question de biodiversité, ou de diversité biologique, cela fait référence à l'ensemble des espèces, des milieux naturels et des processus écologiques dont ils font partie. Parmi les 1,7 million de kilomètres carrés du territoire québécois se trouve une grande variété de types de milieux naturels, dont des milieux humides (étang, marais, marécage ou tourbière), des forêts (feuillue, résineuse ou mixte), des prairies et des milieux hydriques (cours d'eau, lac ou fleuve). Ces milieux québécois abritent près de 40 000 espèces de plantes et d'animaux¹⁵.

Les milieux naturels jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre et procurent des biens et services écologiques à la société en matière de santé, de sécurité et de confort matériel. Ils offrent des services de régulation (purification de l'eau, captation de carbone, régulation du climat), d'approvisionnement (nourriture, abri, vêtement) et socioculturels (expérience spirituelle, activité récréative, culturelle ou pédagogique)¹⁶.

Au sein de la MRC de Nicolet-Yamaska, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) œuvre, entre autres, au maintien et à la conservation des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent. Des organismes de conservation sont également présents sur le territoire, dont Nature-Avenir et la Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre (SARCEL).



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants ont été identifiés afin d'évaluer l'ampleur de l'enjeu de biodiversité et milieux naturels, et ainsi déterminer les orientations qui s'y rattacheront :

Proportion du territoire sur couvert forestier

En 2010, les superficies boisées représentaient 29 % (305,72 km²) du territoire terrestre, réparties en 11 % de forêt feuillue, 9 % de forêt mélangée, 7 % de forêt en milieu humide et 2 % de forêt résineuse¹⁷. Il s'agit du taux le plus bas des cinq MRC composant la région Centre-du-Québec¹⁸.

Pour qu'un boisé soit propice à l'établissement d'espèces fauniques sensibles à la présence humaine, les premiers 100 mètres de bordure doivent être exclus du calcul de sa superficie¹⁹. Cependant, cette bordure correspond à 56 % de la superficie forestière de la MRC, ne laissant que 44 % du couvert forestier considéré comme intègre²⁰.

Proportion du territoire en milieux humides

Les milieux humides peuvent prendre plusieurs formes : étang, marais, marécage et tourbière. Ils occupent 12 % du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, dont 5 % en milieux humides et 7 % en forêts humides. Les milieux humides sont retrouvés en majorité au nord-ouest du territoire, soit en bordure du lac Saint-Pierre²¹. De grandes superficies de tourbières sont également situées dans la municipalité de Sainte-Eulalie.

Proportion du territoire en aires protégées

Les aires protégées ont comme objectif de protéger des espèces, des écosystèmes et le maintien des processus naturels. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) définit une aire protégée comme « Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. » La LCPN reconnaît 32 désignations juridiques ou administratives d'aires protégées qui sont gérées et réglementées selon différents critères²².

Au Québec, les aires protégées couvrent 167 203 km², soit 10,03 % du territoire. Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, cette superficie s'élève à 93 km², soit 9,31 % du territoire²³. La cible provinciale fixée en 2011 est d'atteindre une superficie d'aires protégées de 12 % du territoire.

Connectivité des milieux naturels du territoire

Une identification des corridors forestiers a été réalisée par géomatique dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En utilisant des critères de qualité, soit des corridors d'une largeur approximative de 900 mètres et dont la continuité est brisée essentiellement par des fractures de moins de 200 mètres de long (critères définis par la Fondation des oiseleurs du Québec), quatre corridors forestiers ont été identifiés. Malheureusement, un seul des massifs forestiers est traversé par l'un des quatre corridors forestiers identifiés²⁴.

Le CRECQ travaille à actualiser les cartes des corridors naturels au Centre-du-Québec et à identifier par MRC les zones contenant des maillons manquants de connectivité. Les données ne sont toutefois pas disponibles pour le moment.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les deux orientations et les trois objectifs retenus en lien avec l'enjeu de biodiversité et milieux naturels pour la période 2020-2024 sont les suivants :

- 3.1** Atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels
 - 3.1.1** Maintenir la superficie de milieux naturels à 34 % du territoire
 - 3.1.2** Augmenter le pourcentage d'aires protégées sur le territoire à 12 %
- 3.2** Améliorer la biodiversité et l'intégrité biologique du territoire
 - 3.2.1** Accroître l'intégrité et la connectivité des milieux naturels du territoire

ENJEU 4 - CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont définis comme des modifications à long terme des conditions météorologiques qui s'observent dans des changements au niveau de la température, des précipitations et des vents. L'activité anthropique (humaine) est la principale cause des changements climatiques. Le dioxyde de carbone émis lors de la combustion de combustibles fossiles produit un effet de serre entraînant le réchauffement de la planète. L'effet de serre est un processus naturel, mais avec la venue de la révolution industrielle, les quantités de dioxyde de carbone dans l'air n'ont fait que croître, exacerbant ce phénomène et causant une augmentation de la température moyenne mondiale de 0,85 °C entre 1880 et 2012^{25,26}.

Les changements climatiques ont des conséquences à l'échelle mondiale, que ce soit l'élévation du niveau des mers, l'augmentation des risques d'inondation, les effets sur la production agricole et alimentaire ou l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. À l'échelle locale, les municipalités seront également fortement affectées par les changements climatiques dans leur gestion quotidienne. Des impacts financiers et techniques sont à prévoir au niveau de l'entretien et de la gestion des infrastructures municipales, de la demande en eau potable, de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, de la gestion d'événements climatiques plus fréquents (inondations, canicules, etc.) par exemple.

Les gouvernements fédéral et provincial possèdent tous les deux une stratégie de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Au Québec, plusieurs municipalités ont aussi mis en place des actions pour lutter contre les changements climatiques et pour intégrer les conséquences de ceux-ci à la gestion municipale.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants ont été identifiés afin d'évaluer l'ampleur de l'enjeu des changements climatiques, et ainsi déterminer les orientations qui s'y rattacheront :

Variation de la température moyenne

La variation de la température moyenne au fil des ans est l'un des indicateurs environnementaux le plus utilisé mondialement pour évaluer l'ampleur des changements climatiques. Au Québec, le MELCC réalise des relevés depuis 1961 grâce à différentes stations disposées aux quatre coins de la province. Entre 1961 et 2010, les résultats indiquent une augmentation de 1,3 °C sur l'ensemble du Québec méridional. Les variations de température ne sont toutefois pas uniformes sur toute la province. Une station se trouve sur le territoire de la MRC, celle de Nicolet. Pour la même période, la station a mesuré une augmentation des températures moyennes de 0,3 °C²⁷.

Variation des précipitations totales annuelles

Le suivi des précipitations totales annuelles (pluie et neige) est effectué par le MELCC depuis 1960. Pour la période de 1960 à 2013, une augmentation annuelle de 2,5 mm a été mesurée pour le sud du Québec, dont la MRC fait partie. Cette augmentation annuelle correspond à plus de 130 mm de pluie et de neige, ce qui équivaut à l'ajout d'un treizième mois de précipitations au total annuel²⁸.

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Sachant que les émissions de GES sont la principale cause des changements climatiques, le suivi de cet indicateur est essentiel pour évaluer l'ampleur de cet enjeu. Au Québec, un registre des GES produits par l'activité humaine est tenu par le MELCC depuis 1990. Il comprend des données d'entreprises, d'institutions ainsi que des données statistiques obtenues de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec, de Transition énergétique Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de la Société de l'assurance automobile du Québec²⁹. Entre 1990 et 2015, une diminution de 8,8 % des émissions de GES a été mesurée au Québec, passant de 89,5 Mt équ. CO₂ en 1990 à 81,7 Mt équ. CO₂ en 2015³⁰. Les données d'émission de GES ne sont toutefois pas disponibles à l'échelle de la MRC.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les deux orientations et les deux objectifs retenus en lien avec l'enjeu des changements climatiques pour la période 2020-2024 sont les suivants :

- 4.1** Réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - 4.1.1** Viser la carboneutralité d'ici 2030
- 4.2** Adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques
 - 4.2.1** Accroître l'implication de la MRC et des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques

ENJEU 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire fait référence à l'organisation ou la planification des différents usages comme l'agricole, le résidentiel, le commercial, le récréotourisme et l'industriel et vise la meilleure cohabitation possible de ceux-ci afin de créer des milieux de vie harmonieux. L'aménagement du territoire a donc un grand impact sur la qualité de vie des citoyens.

Au Québec, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a instauré un cadre pour l'aménagement du territoire dans la province : les orientations gouvernementales. Ces orientations « constituent le véhicule des préoccupations du gouvernement et un outil d'échange entre ce dernier et les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines sur les questions d'aménagement du territoire³¹ ».

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le principal outil de planification des MRC dans lequel elles établissent les lignes directrices de l'organisation physique de leur territoire. Il s'agit essentiellement d'un document de planification duquel émane une vision régionale du développement et qui permet de coordonner les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités³². Les municipalités quant à elles utilisent le plan d'urbanisme (PU) comme outil de planification. Celui-ci présente une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire et établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité³³.



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs suivants ont été identifiés afin d'évaluer l'ampleur de l'enjeu d'aménagement du territoire, et ainsi déterminer les orientations qui s'y rattacheront :

Îlots de chaleur

Les îlots de chaleur sont des secteurs urbains où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. La différence de température peut atteindre jusqu'à 12 °C. Les causes de la présence de ces îlots de chaleur sont variées, mais sont principalement liées à l'aménagement des milieux de vie³⁴. Selon la cartographie réalisée pour l'Institut national de santé publique du Québec, des îlots de chaleur ont été identifiés dans certaines zones urbaines de la MRC de Nicolet-Yamaska, dont à Nicolet, Pierreville, Village de Saint-Célestin, Saint-François-du-Lac et Saint-Léonard-d'Aston³⁵.

Transport collectif

Le transport collectif présente des avantages tant pour la qualité de vie des citoyens (déplacements plus faciles pour certaines clientèles) que sur la qualité de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet, le secteur du transport étant le principal émetteur au Québec). Aucune offre de transport collectif en milieu rural n'est actuellement offerte dans la MRC de Nicolet-Yamaska comparativement aux autres MRC du Centre-du-Québec³⁶. Toutefois, un circuit d'autobus (Circuit Zoné Divin) est disponible entre les villes de Nicolet et de Trois-Rivières³⁷.

ORIENTATION ET OBJECTIF

L'orientation et l'objectif retenus en lien avec l'enjeu d'aménagement du territoire pour la période 2020-2024 sont les suivants :

5.1 Soutenir un aménagement durable du territoire

5.1.1 Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire



PLAN D'ACTION

Le plan d'action 2020-2024 se veut évolutif, c'est-à-dire que des actions pourraient s'ajouter ou que certaines pourraient être déplacées dans le temps, selon les opportunités qui se présenteront. Toutefois, les changements apportés devront être cohérents avec la vision de transition écologique et avec les enjeux, les orientations et les objectifs identifiés précédemment.

La MRC de Nicolet-Yamaska souhaite d'ailleurs encourager la participation citoyenne et invite la population à contribuer au plan en soumettant des idées ou des projets. Une stratégie de communication sera élaborée afin de mettre de l'avant les bons coups des citoyens, des partenaires et des municipalités.

Afin de s'assurer que le plan d'action soit mis en œuvre, un fonds spécialement dédié au Plan de transition écologique a été créé. Le suivi de l'avancement du plan d'action sera réalisé par le Comité d'aménagement durable et d'environnement de la MRC. Plusieurs rencontres seront réalisées chaque année et un bilan d'avancement sera produit annuellement.



SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION

ENJEU 1 – GESTION DE L'EAU		2020	2021	2022	2023	2024
Orientation 1.1 : Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire						
Objectif 1.1.1 : Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire						
1	Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention.					
2	Réaliser une campagne d'information auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines.					
3	Engager des agents cours d'eau pour la période estivale.					
4	Poursuivre l'application de la réglementation en émettant des avis et des contraventions lorsque nécessaire.					
5	Réaliser le piquetage des bandes riveraines de façon systématique suite à la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau.					
6	Évaluer la faisabilité de mettre sur pied un service clés en main d'aménagement et d'entretien de bandes riveraines et de haies brise-vent.					
7	Développer un projet collectif et éducatif de production et de plantation d'arbres et d'arbustes afin de faciliter la revégétalisation des bandes riveraines des cours d'eau de la MRC.					
Objectif 1.1.2 : Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun						
8	Développer des projets collectifs dans des secteurs d'interventions prioritaires afin de soutenir les producteurs agricoles dans l'application de pratiques culturales agroenvironnementales					
9	Participer et collaborer aux différents projets de recherche qui se déroulent au lac Saint-Pierre					
10	Inventorier et classer les installations septiques dans l'ensemble des municipalités afin d'en évaluer leur conformité					
11	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de vidange systématique des fosses septiques en milieu résidentiel					
12	Intégrer une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales					
Orientation 1.2 : Réduire la consommation d'eau potable par citoyen						
Objectif 1.2.1 : Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC						
13	S'engager en tant que MRC à être une Communauté bleue					
14	Réaliser une campagne d'information et de promotion de l'économie d'eau potable					
15	Revoir la réglementation municipale concernant l'utilisation et la tarification de l'eau potable					
16	Réviser l'usage municipal de l'eau potable au sein de chacune des municipalités pour en réduire l'utilisation non essentielle					

ENJEU 2 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		2020	2021	2022	2023	2024
Orientation 2.1 : Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières						
Objectif 2.1.1 : Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC						
17	Effectuer des pressions politiques afin que le gouvernement provincial identifie des orientations et des objectifs clairs dans le dossier des matières résiduelles.					
18	Réviser le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC.					
19	Réaliser un PGMR pour chacune des municipalités de la MRC.					
20	Mettre en place une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation auprès des citoyens pour les encourager à réduire leur production de déchets.					
21	Accompagner les entreprises dans un virage vert.					
22	Acquérir une citerne mobile d'eau potable pour les événements ayant lieu sur le territoire afin d'éviter les bouteilles d'eau jetables.					
23	Développer un projet d'économie circulaire sur le territoire.					
24	Mettre en place un système de gestion des matières organiques putrescibles pour les municipalités qui ne sont pas desservies à ce jour.					
25	Revoir la gestion et l'accès aux points de dépôts municipaux.					

ENJEU 3 – BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS		2020	2021	2022	2023	2024
Orientation 3.1 : Atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels						
Objectif 3.1.1 : Maintenir la superficie de milieux naturels à 34 % du territoire						
26	Élaborer un premier plan régional des milieux naturels, humides et hydriques (PRMNH) de la MRC.					
27	Mettre en œuvre le plan d'action du plan régional des milieux naturels, humides et hydriques (PRMNH) de la MRC.					
Objectif 3.1.2 : Augmenter le pourcentage d'aires protégées sur le territoire à 12 %						
28	Encourager les efforts de conservation, tant en milieu privé que public.					
Orientation 3.2 : Améliorer la biodiversité et l'intégrité biologique du territoire						
Objectif 3.2.1 : Accroître l'intégrité et la connectivité des milieux naturels du territoire						
29	Élaborer un programme de sensibilisation et de lutte aux espèces exotiques envahissantes sur le territoire.					
30	Revoir les pratiques d'entretien des fossés municipaux afin de favoriser la biodiversité et les pollinisateurs.					
31	Faire l'inventaire des milieux naturels d'intérêt et définir des corridors écologiques potentiels.					

ENJEU 4 – CHANGEMENTS CLIMATIQUES		2020	2021	2022	2023	2024
Orientation 4.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre						
Objectif 4.1.1 : Viser la carboneutralité d'ici 2030						
32	Réaliser un portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC.					
33	Élaborer une stratégie d'action afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens.					
34	Mettre en œuvre la stratégie d'action afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens.					
Orientation 4.2 : Adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques						
Objectif 4.2.1 : Accroître l'implication de la MRC et des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques						
35	Intégrer les impacts actuels et futurs des changements climatiques dans la gestion municipale.					
36	Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation du milieu agricole développés dans le cadre du projet <i>Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur</i> .					

ENJEU # 5 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		2020	2021	2022	2023	2024
Orientation 5.1 : Soutenir un aménagement durable du territoire						
Objectif 5.1.1 : Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire						
37	Développer un système de mobilité durable au sein de la MRC.					
38	Intégrer les préoccupations paysagères citoyennes dans le schéma d'aménagement de la MRC.					
39	Évaluer la possibilité d'octroyer des subventions ou des crédits de taxes aux propriétaires réalisant des rénovations ou une construction écologique ou écoénergétique.					
40	Explorer de nouvelles pratiques en urbanisme afin de les intégrer à l'aménagement durable du territoire de la MRC.					

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 1 Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention	

Description

À ce jour, la MRC de Nicolet-Yamaska ne possède pas de portrait complet de l'état des bandes riveraines sur son territoire. Une caractérisation par analyse géospatiale permettra d'identifier les secteurs où les bandes riveraines sont de moins bonne qualité à l'échelle de la MRC et de prioriser ces secteurs pour réaliser d'autres actions du plan (actions n^{os} 2, 3, 4 et 8 par exemple).

Cible

100 % des bandes riveraines caractérisées

Échéancier

2020

Partenaire visé

CRECQ

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 2 Réaliser une campagne d'information auprès des citoyens sur la réglementation en matière de bandes riveraines	

Description

Cette campagne d'information permettra de rappeler aux citoyens la réglementation s'appliquant aux bandes riveraines sur le territoire de la MRC ainsi que l'importance de la respecter pour permettre aux bandes riveraines de jouer leurs rôles environnementaux. Les différents éléments de la réglementation y seront détaillés en plus des pénalités s'appliquant en cas de non-respect.

La campagne pourra se dérouler sur différentes plateformes à la fois (bulletins municipaux, site web des municipalités, capsules dans les médias, lettres postées aux citoyens, etc.). La campagne informera également les citoyens des visites qui seront réalisées par les agents cours d'eau et qui débiteront à la période estivale de 2020 (voir l'action n° 3).

Cible

100 % des propriétaires riverains rejoints par la campagne d'information

Échéancier

2020

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, OBV, UPA, clubs-conseils, MAPAQ

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 3 Engager des agents cours d'eau pour la période estivale	

Description

Des agents cours d'eau seront engagés chaque année pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains. Ils informeront les citoyens de la réglementation concernant les bandes riveraines, iront vérifier si la bande riveraine est respectée ou non et émettront des avis lorsque nécessaire. Ils pourront également offrir de l'information aux riverains pour végétaliser et entretenir leur bande riveraine.

Les secteurs prioritaires d'intervention identifiés grâce à l'action n° 1 seront visités en premier, en s'assurant de réaliser des visites dans les seize municipalités chaque été.

Cible

Deux agents cours d'eau engagés par année, et ce pour les cinq années du plan

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, OBV, UPA

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 4 Poursuivre l'application de la réglementation en émettant des avis et des contraventions lorsque nécessaire	

Description

L'application de la réglementation, en place depuis 2006, se fera de façon complémentaire aux actions n° 2 et 3. Les citoyens ayant d'abord reçu un rappel de la réglementation et des pénalités (action n° 2) recevront une visite d'un agent cours d'eau (action n° 3) qui pourrait mener à l'émission d'un avis écrit si la réglementation n'est pas respectée. Une seconde visite pourra être réalisée durant la même année ou l'année suivante pour s'assurer que le citoyen a apporté les modifications nécessaires pour respecter la réglementation.

Des contraventions seront donc données aux citoyens qui malgré le rappel, la visite d'agent cours d'eau et l'avis écrit ne respectent toujours pas la réglementation.

Cible

Émettre des avis puis des amendes dans 100 % des cas de non-respect de la réglementation

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Municipalités, UPA, clubs-conseils

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 5 Réaliser le piquetage des bandes riveraines de façon systématique suite à la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau	

Description

La MRC de Nicolet-Yamaska réalise annuellement des travaux d'entretien des cours d'eau du territoire afin de s'assurer du bon écoulement de l'eau. Suite à la réalisation de travaux, les bandes riveraines des cours d'eau entretenus seront délimitées et identifiées par des piquets. Cette intervention permettra aux propriétaires riverains de mieux repérer la zone où ils ne doivent pas réaliser d'intervention et favoriser ainsi le maintien des bandes riveraines.

Cible

100 % des bandes riveraines piquetées suite à la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Municipalités

ENJEU 1	
Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 6 Évaluer la faisabilité de mettre sur pied un service clés en main d'aménagement et d'entretien de bandes riveraines et de haies brise-vent	

Description

L'implantation et l'entretien des bandes riveraines et des haies brise-vent nécessitent du temps et des équipements que plusieurs producteurs agricoles n'ont pas. Toutefois, bon nombre d'agriculteurs ont démontré un intérêt à planter ces aménagements, offrant des bénéfices environnementaux, sur leurs terres agricoles si un service clés en main était offert. Cette action est d'ailleurs l'une des 25 qui ont été retenues dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Nicolet-Yamaska³⁸.

La mise en place d'un service clés en main est donc tout à fait pertinente et répond aux besoins du milieu. Cependant, quelle est la meilleure façon d'offrir ce service? Serait-ce par la mise en place d'un organisme, par de la sous-traitance ou par un service offert directement par la MRC de Nicolet-Yamaska? L'action n° 6 permettra d'établir la meilleure stratégie en fonction des coûts et de la faisabilité technique d'offrir le service.

Cible

Une réflexion et prise de position sur la meilleure stratégie pour mettre en place un service clés en main d'aménagement et d'entretien de bandes riveraines et de haies brise-vent

Échéancier

2020

Partenaires visés

Comité en agroenvironnement Nicolet-Yamaska (MRC de Nicolet-Yamaska, UPA, MAPAQ, COPERNIC, CRECQ, Club Yamasol, Coop Covilac, Agrocentre Technova), municipalités, Carrefour Jeunesse-Emploi, Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec, autres organismes pertinents

ENJEU 1	
Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.1 Faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines sur 100 % du territoire
ACTION N° 7 Développer un projet collectif et éducatif de production et de plantation d'arbres et d'arbustes afin de faciliter la revégétalisation des bandes riveraines des cours d'eau de la MRC	

Description

L'objectif de cette action est de développer un projet mobilisateur pour le milieu par la mise en place d'une « pouponnière » d'arbres et d'arbustes. Les arbres et arbustes produits pourront servir à verdifier les bandes riveraines et les espaces engazonnés de la MRC ou même à créer des haies brise-vent. Le concept pourrait s'inspirer du projet *Un arbre – Une Vie* qui a été mis en place en 1992 à Princeville et qui touche près de 300 établissements scolaires dans l'ensemble du Québec après plus de 25 ans d'activité³⁹. Les arbres sont produits à partir de semences, plantés et entretenus par les élèves et des bénévoles.

L'implication des partenaires sera la clé du succès de cette action. Il pourrait être intéressant d'impliquer l'École d'agriculture de Nicolet dans le développement de ce projet qui pourrait inclure la production d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Cible

Un projet collectif développé

Échéancier

2022 à 2024

Partenaires visés

Comité en agroenvironnement Nicolet-Yamaska (MRC de Nicolet-Yamaska, UPA, MAPAQ, COPERNIC, CRECQ, Club Yamasol, Coop Covilac, Agrocentre Technova), écoles de la région, École d'agriculture de Nicolet, municipalités, citoyens, autres partenaires pertinents

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun
ACTION N° 8 Développer des projets collectifs dans des secteurs prioritaires d'intervention afin de soutenir les producteurs agricoles dans l'application de pratiques culturales agroenvironnementales	

Description

Le comité en agroenvironnement de Nicolet-Yamaska est en place depuis quelques années et regroupe les différents acteurs de l'agroenvironnement du territoire. Grâce à l'échange et la collaboration entre les acteurs, il est possible de réaliser de projets collectifs qui rejoindront les producteurs agricoles sur un plus grand nombre d'enjeux.

Les actions seront réalisées dans des secteurs prioritaires d'intervention et viseront à mobiliser les producteurs à adopter de meilleures pratiques en agroenvironnement. Les projets collectifs réalisés pourront prendre différentes formes : cahier des bonnes pratiques agricoles, ateliers de démonstration, mise en valeur des bonnes pratiques, échange et collaboration entre les producteurs.

Cible

Vingt producteurs agricoles impliqués dans des projets collectifs chaque année

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Comité en agroenvironnement Nicolet-Yamaska (MRC de Nicolet-Yamaska, UPA, MAPAQ, COPERNIC, CRECQ, Club Yamasol, Coop Covilac, Agrocentre Technova)

ENJEU 1	
Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun
ACTION N° 9 Participer et collaborer aux différents projets de recherche qui se déroulent au lac Saint-Pierre	

Description

Plusieurs projets de recherche et de concertation dans le développement de pratiques agricoles durables se déroulent au lac Saint-Pierre et dans les bassins versants en amont :

- le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre qui a pour mandat de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale (MAPAQ, MFFP, MELCC, Université Laval, Université McGill, Université du Québec à Trois-Rivières [UQTR]) ;
- le laboratoire vivant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ;
- le projet de l'UPA (confédération) cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre.

Il est important que la MRC et les municipalités concernées prennent part à ces projets puisqu'ils auront une incidence certaine sur les agriculteurs du territoire, leurs pratiques et la qualité de l'eau.

Cible

Siéger à la Table des partenaires du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre et participer aux rencontres des autres projets

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

UPA, MAPAQ, MELCC, MFFP, Université Laval, Université McGill, UQTR, Table des partenaires du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre, AAC, municipalités, agriculteurs

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun
ACTION N° 10 Inventorier et classifier les installations septiques dans l'ensemble des municipalités afin d'en évaluer leur conformité	

Description

Une installation septique défectueuse ou absente peut avoir des impacts sur la santé, les milieux naturels et la valeur des propriétés en entraînant des conséquences comme la contamination de puits d'eau potable, des rejets d'eaux usées dans l'environnement ou même des refoulements d'égouts⁴⁰.

Plusieurs municipalités de la MRC ne possèdent pas de portrait des installations septiques (nombre, type, état, etc.) sur leur territoire respectif. Un inventaire de l'ensemble des installations septiques du territoire permettra d'évaluer lesquelles respectent la réglementation en place et l'ampleur des améliorations qui doivent être apportées à celles qui ne la respectent pas ou qui sont tout simplement absentes.

Cible

100 % des installations septiques inventoriées et classifiées

Échéancier

2020 à 2022

Partenaires visés

Municipalités, COPERNIC

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun
ACTION N° 11 Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de vidange systématique des fosses septiques en milieu résidentiel	

Description

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) stipule à l'article 13 que les installations septiques utilisées à longueur d'année doivent être vidangées au moins une fois tous les deux ans et aux quatre ans pour les installations utilisées de façon saisonnière⁴¹.

La mise en place d'un programme de vidange des installations septiques pour l'ensemble du territoire de la MRC pourrait représenter des avantages intéressants tant pour les citoyens que pour les municipalités : des frais de vidange moins élevés, une gestion simplifiée de la vidange, une garantie que la vidange est effectuée selon la réglementation en vigueur, une comptabilisation facilitée des preuves de vidange, etc. Cependant, une évaluation de la viabilité d'un tel service devra être réalisée en fonction du nombre de participants.

Cible

Une évaluation de la faisabilité afin de mettre en place un tel programme

Échéancier

2022

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY, RGMR Bas-Saint-François

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire	OBJECTIF 1.1.2 Améliorer les indices de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des principaux cours d'eau de deux points chacun
ACTION N° 12 Intégrer une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales	

Description

Une bonne planification de la gestion des eaux pluviales peut réduire les coûts de construction, de réfection et d'entretien des infrastructures tout en apportant des bénéfices directs à l'environnement. Il est donc souhaité que les municipalités aient le réflexe, intègrent les bonnes pratiques en termes de gestion des eaux pluviales lors de leurs projets de construction, d'entretien ou de rénovation de leurs installations.

L'intégration d'une gestion optimale des eaux pluviales dans les pratiques municipales passera d'abord par la diffusion des pratiques connues et éprouvées selon le milieu visé (exemples : bandes de végétation filtrante, biorétention, noue engazonnée, tranchée d'infiltration, etc.). Des projets pilotes innovateurs pourraient également être mis sur pied pouvant bénéficier à l'ensemble des municipalités du territoire.

Cible

Seize municipalités ayant intégré la gestion optimale des eaux pluviales dans leur gestion municipale

Échéancier

2021 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, OBV, CRECQ, MAMH, autres partenaires pertinents

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.2 Réduire la consommation d'eau potable par citoyen	OBJECTIF 1.2.1 Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC
ACTION N° 13 S'engager en tant que MRC à être une Communauté bleue	

Description

Le projet Communauté bleue est une campagne d'éducation et de sensibilisation mondiale, coordonnée au Québec par Eau Secours, qui invite les collectivités à s'engager pour la cause de l'eau. En devenant Communauté bleue, la MRC de Nicolet-Yamaska reconnaîtra l'eau comme un bien commun et s'engagera, par résolution du Conseil des maires, à :

- Reconnaître le droit humain à l'eau et aux services d'assainissement ;
- Promouvoir des services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public ;
- Interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors des événements.

La Ville de Nicolet a déjà pris cet engagement et est devenue la troisième Communauté bleue du Québec en février 2019, rejoignant ainsi une quarantaine de villes dans le monde, dont Paris, Berlin ou Madrid.

Cible

Seize municipalités signataires de l'engagement en tant que Communauté bleue

Échéancier

2020

Partenaires visés

Municipalités

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.2 Réduire la consommation d'eau potable par citoyen	OBJECTIF 1.2.1 Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC
ACTION N° 14 Réaliser une campagne d'information et de promotion de l'économie d'eau potable	

Description

Une campagne d'information et de sensibilisation sera mise en place afin d'inciter les citoyens à poser des gestes quotidiens pour réduire leur consommation d'eau potable. Celle-ci pourra se dérouler sur différentes plateformes à la fois soit sur les réseaux sociaux, les sites web municipaux, dans les médias et les journaux municipaux, par des rencontres d'information de citoyens ou même la participation d'agents de sensibilisation à divers événements organisés sur le territoire.

La campagne pourra être jumelée à la distribution (gratuitement ou à faible coût) de matériel permettant de réduire la consommation d'eau potable comme des barils collecteurs d'eau de pluie, des aérateurs de robinet ou des pommes de douche à faible débit.

Cible

Seize municipalités participantes à la campagne

Échéancier

2021

Partenaires visés

Municipalités, MAMH, OBV, CRECQ, Réseau Environnement, entreprises, commission scolaire

ENJEU 1	
Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.2 Réduire la consommation d'eau potable par citoyen	OBJECTIF 1.2.1 Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC
ACTION N° 15 Revoir la réglementation municipale concernant l'utilisation et la tarification de l'eau potable	

Description

Chacune des seize municipalités composant la MRC de Nicolet-Yamaska possède sa propre réglementation sur l'utilisation et la consommation de l'eau potable ainsi que d'une tarification par porte différente. L'action n° 15 ne vise pas à uniformiser la réglementation et la tarification, mais plutôt à évaluer si les éléments en place permettront à chaque municipalité d'atteindre l'objectif de 235 l/pers/d.

Des modifications pourraient être apportées aux divers règlements pour y inclure, par exemple, des périodes d'arrosage de la pelouse et des plantations de haie, de nettoyage des entrées et des murs extérieurs ou de remplissage des piscines et des spas.

La tarification pourra également être révisée afin d'établir s'il est plus intéressant de facturer l'eau dès le premier litre consommé ou pour la consommation dépassant l'objectif (235 l/pers/d).

Cible

Seize municipalités ayant révisé leur réglementation

Échéancier

2021

Partenaires visés

Municipalités, MAMH

ENJEU 1 Gestion de l'eau	
ORIENTATION 1.2 Réduire la consommation d'eau potable par citoyen	OBJECTIF 1.2.1 Atteindre la moyenne canadienne de consommation résidentielle d'eau potable, soit de 235 l/pers/d, à l'échelle de la MRC
ACTION N° 16 Réviser l'usage municipal de l'eau potable au sein de chacune des municipalités pour en réduire l'utilisation non essentielle	

Description

Bien que l'objectif de réduction de consommation d'eau potable vise principalement la consommation résidentielle, les municipalités souhaitent également mettre en place des actions pour réduire la consommation dans leurs installations.

Une revue de l'utilisation de l'eau potable par les différents services municipaux et dans les différentes installations gérées par la ville (exemples : centre communautaire, bibliothèque, parcs, etc.) sera d'abord réalisée. Ensuite, un plan d'action sera mis en place et identifiera les actions à maintenir (bons coups) et les pratiques à améliorer. Le plan pourra proposer des actions comme installer des aérateurs de robinet dans l'ensemble des bâtiments, d'utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers ou de remplacer les appareils de climatisation ou de refroidissement utilisant l'eau potable.

Cible

Seize municipalités ayant révisé leur utilisation interne de l'eau potable

Échéancier

2021 à 2022

Partenaires visés

Municipalités, MAMH, OBV, CRECQ

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 17 Effectuer des pressions politiques afin que le gouvernement provincial identifie des orientations et des objectifs clairs dans le dossier des matières résiduelles	

Description

Sachant que la MRC de Nicolet-Yamaska devra revoir son PGMR sous peu (action n° 18) et qu'une crise du recyclage perdure depuis des mois au Québec, la MRC souhaite obtenir des orientations et des objectifs clairs du gouvernement provincial afin qu'une meilleure gestion des matières résiduelles ait lieu au Québec. Nos matières résiduelles devraient d'abord être réemployées, recyclées et valorisées dans nos régions et au Québec avant d'envisager de les exporter. La problématique n'étant pas qu'applicable à l'échelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, il est donc souhaité qu'une réflexion soit entamée et que des solutions soient élaborées à l'échelle de la province.

Cible

Obtention d'orientations et d'objectifs clairs concernant la gestion des matières résiduelles

Échéancier

2020 à 2021

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY, RGMRBSF

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 18 Réviser le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC	

Description

Selon les exigences du MELCC, les PGMR des MRC doivent être révisés tous les cinq ans. La révision du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska sera l'occasion de revoir le plan d'action afin qu'il reflète davantage les orientations et les objectifs qui ont été établis dans le Plan de transition écologique 2020-2024.

Cible

Un PGMR réalisé et adopté

Échéancier

2021 à 2023

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY, RGMRBSF

ENJEU 2 Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 19 Réaliser un PGMR pour chacune des municipalités de la MRC	

Description

Cette action vise à réaliser un PGMR à l'échelle de la municipalité afin de revoir de quelle façon sont gérées les matières résiduelles dans les installations municipales (hôtel de ville, centre communautaire, bibliothèque, parcs, etc.) et d'établir un plan d'action pour mieux les gérer. Cette action se trouve dans le PGMR 2016-2020 de la MRC de Nicolet-Yamaska, mais n'a pas été complétée à ce jour.

Cible

Seize PGMR municipaux réalisés

Échéancier

2020 à 2022

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1	OBJECTIF 2.1.1
Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 20 Mettre en place une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation auprès des citoyens pour les encourager à réduire leur production de déchets	

Description

Pour réussir à atteindre l'objectif de réduction de 20 % des matières résiduelles résidentielles éliminées, les citoyens devront faire des efforts pour réduire leur production de déchets. Une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation sera mise en place pour proposer des gestes que les citoyens peuvent mettre en place au quotidien.

La campagne aura pour objectif de bonifier les actions de sensibilisation réalisées par les régies (RIGIDBNY et RGMRBSF) et les outils de communication pourront prendre diverses formes (radio, médias sociaux, site web, affiches, ateliers, etc.). Parmi les actions mises en place, des conférences ou des activités de formation sur le compostage à domicile ou sur l'adoption du mode zéro déchet à la maison pourraient être proposées. Des agents de sensibilisation pourraient être formés pour faire la tournée des événements se déroulant sur le territoire et aller à la rencontre des citoyens.

Cible

Une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation mise en place

Échéancier

2021 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY, RGMRBSF, CRECQ

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 21 Accompagner les entreprises dans un virage vert	

Description

Plusieurs entreprises du territoire souhaitent modifier ou améliorer leurs pratiques afin de réduire leur empreinte environnementale et réduire leur utilisation de matières premières non durables (exemple : trouver des solutions de rechange pour un emballage à usage unique). Toutefois, ces entreprises ont souvent besoin de soutien et d'accompagnement pour réaliser une transition. Cet accompagnement pourrait prendre différentes formes : visites d'entreprise proposant des initiatives innovantes pouvant être reproduites, présentations ou conférences par des centres de recherche, activités de maillage entre les entreprises pour partager leurs expériences ou même de l'accompagnement individuel pour des thématiques bien précises.

Cible

Deux activités réalisées annuellement sur des pratiques « vertes » en entreprise

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Entreprises, SADC, Centre de transfert technique en écologie industrielle, UQTR, Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, autres partenaires pertinents

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1	OBJECTIF 2.1.1
Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 22 Acquérir une citerne mobile d'eau potable pour les événements ayant lieu sur le territoire afin d'éviter les bouteilles d'eau jetables	

Description

En devenant des Communautés bleues (action n° 13), les municipalités s'engagent à interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors des événements. Pour offrir de l'eau potable aux citoyens lors d'événements municipaux, une citerne mobile sera acquise et pourra être réservée par les municipalités. La citerne offrira de l'eau potable où les citoyens pourront remplir leur bouteille d'eau réutilisable.

Cible

Une citerne mobile d'eau potable acquise

Échéancier

2020

Partenaires visés

Municipalités

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 23 Développer un projet d'économie circulaire sur le territoire	

Description

L'économie circulaire correspond à un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités⁴² ». Elle vise à extraire moins de ressources en amont (écoconception, consommation responsable et optimisation des opérations) et à moins en jeter en aval (économie de collaboration, entretien et réparation, reconditionnement, écologie industrielle, recyclage et compostage, valorisation, etc.). Un projet avait été mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec et couvrait les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour. Le projet a cependant été mis de côté.

Cette action vise à remettre sur pied le projet dans la MRC de Nicolet-Yamaska avec un comité de partenaires. Des maillages pourraient également être réalisés avec les projets en place dans les MRC de l'Érable, de Drummond et d'Arthabaska.

Cible

Un projet d'économie circulaire mis en place dans la MRC

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

SADC, RIGIDBNY, Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, CRECQ, UQTR, Centre de transfert technique en écologie industrielle

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 24 Mettre en place un système de gestion des matières organiques putrescibles pour les municipalités qui ne sont pas desservies à ce jour	

Description

La stratégie n° 4 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à bannir des lieux l'élimination de la matière organique. L'action n° 14 fait d'ailleurs mention que le gouvernement du Québec souhaite interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique⁴³.

Sur le territoire de la MRC, trois municipalités ont accès à la collecte des matières putrescibles à domicile, soit les municipalités membres de la RGMRBSF. L'implantation d'un système de gestion des matières organiques putrescibles n'a pas encore été mise en place à la RIGIDBNY. Une étude a été réalisée pour évaluer les différentes options technologiques de traitement des matières qui pourraient éviter de mettre en place une 3^e collecte. Les résultats de l'étude ne sont pas connus pour le moment. Un choix devra donc être pris rapidement pour mettre en place un système de gestion des matières organiques putrescibles dans les délais de la politique.

Cible

Un système de gestion des matières organiques putrescibles mis en place

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

RIGIDBNY, municipalités, MELCC

ENJEU 2	
Gestion des matières résiduelles	
ORIENTATION 2.1 Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières	OBJECTIF 2.1.1 Réduire l'élimination des matières résiduelles résidentielles de 20 % pour l'ensemble de la MRC
ACTION N° 25 Revoir la gestion et l'accès aux points de dépôt municipaux	

Description

Plusieurs municipalités membres de la RIGIDBNY possèdent des points de dépôt pour certains types de déchets (matériaux de construction, résidus verts et résidus domestiques dangereux). Ces points de dépôt ont été mis en place pour permettre aux citoyens de disposer adéquatement des matières qui ne vont ni dans le bac à ordures ni dans le bac de récupération. Cependant, les matières acceptées varient d'une municipalité à l'autre, les points de dépôt ne sont pas présents dans chacune des municipalités ce qui rend l'accès plus difficile pour certains citoyens et des matières non désirées se retrouvent également mélangées aux matières recueillies. Une révision de la gestion et de l'accès de ces points de dépôt municipaux est nécessaire afin d'offrir le meilleur service optimal aux citoyens tout en s'assurant de la qualité des matières recueillies. Par exemple, des points de dépôt pourraient être ajoutés ou retirés, certaines matières pourraient être déposées que dans quelques points de dépôt, l'accès aux points de dépôt pourraient aussi être surveillé ou soumis à un horaire spécifique, etc.

Cible

Un consensus obtenu auprès des municipalités sur la gestion et l'accès aux points de dépôt municipaux

Échéancier

2020

Partenaires visés

Municipalités, RIGIDBNY

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.1 Atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels	OBJECTIF 3.1.1 Maintenir la superficie de milieux naturels à 34 % du territoire
ACTION N° 26 Élaborer un premier plan régional des milieux naturels, humides et hydriques (PRMHH) de la MRC	

Description

Par l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec reconnaît désormais les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques. Cette loi est venue modifier plusieurs lois existantes, dont la Loi sur l'eau, qui confie dorénavant aux MRC le rôle d'élaborer des PRMHH. Ces plans permettront aux MRC d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial et de mieux planifier leurs actions et leurs interventions relatives à la conservation des milieux humides et hydriques. Les PRMHH devront être soumis au ministre pour approbation⁴⁴.

La MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que trois autres MRC du Centre-du-Québec, soit les MRC de Drummond, d'Arthabaska et de l'Érable, ont choisi de réaliser une démarche conjointe pour élaborer leur plan. Elles seront accompagnées du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) tout au long du processus. Les MRC ont choisi d'intégrer tous les types de milieux naturels, incluant les boisés et les friches, dans l'élaboration des plans, afin d'avoir une vision d'ensemble de leur territoire et une meilleure planification des actions de conservation pour atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels.

Cible

Un PRMHH de la MRC de Nicolet-Yamaska

Échéancier

2020 à 2021

Partenaires visés

CRECQ, MRC de Drummond, MRC d'Arthabaska, MRC de l'Érable, MAMH, OBV, MAPAQ, MDELCC, autres partenaires pertinents

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.1 Atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels	OBJECTIF 3.1.1 Maintenir la superficie de milieux naturels à 34 % du territoire
ACTION N° 27 Mettre en œuvre le plan d'action du plan régional des milieux naturels, humides et hydriques (PRMNH) de la MRC	

Description

La dernière étape de la conception des PRMNH comprend l'élaboration d'une stratégie de conservation formalisant la volonté d'action de la MRC. Elle comprend aussi un plan d'action et ses mesures de suivi⁴⁴.

Puisque les étapes préalables à l'élaboration de la stratégie de conservation (portrait du territoire, diagnostic des milieux naturels, humides et hydriques et engagements de conservation) n'ont pas encore été complétées, il est difficile d'évaluer la nature des actions qui se retrouveront dans ce plan. Toutefois, le plan d'action devra être compatible au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et ses outils, ce qui entraînera inévitablement des modifications à la réglementation en place à l'échelle régionale, mais aussi municipale.

Le PRMNH devant être révisé tous les dix ans, la mise en œuvre du plan d'action se poursuivra au-delà de 2024.

Cible

Un plan d'action mis en œuvre

Échéancier

2022 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, OBV, MAMH, MAPAQ, MDELCC, autres partenaires pertinents

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.1 Atteindre l'objectif de zéro perte nette de milieux naturels	OBJECTIF 3.1.2 Augmenter le pourcentage d'aires protégées sur le territoire à 12 %
ACTION N° 28 Encourager les efforts de conservation, tant en milieu privé que public	

Description

Cette action vise à faire connaître les différentes options de conservation aux propriétaires privés et à soutenir les organismes de conservation dans la réalisation d'entente de conservation à perpétuité. Les démarches de conservation seront réalisées afin de prioriser les milieux naturels d'intérêt et la connectivité (action n° 31).

De plus, plusieurs municipalités souhaiteraient connaître les outils à leur disposition pour protéger des milieux naturels sur leur territoire. Un document regroupant l'ensemble des outils à leur disposition sera réalisé pour aider la prise de décision.

Cible

Un outil réalisé pour les municipalités et des démarches de conservation en milieu privé appuyées chaque année

Échéancier

2021 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, Nature-Avenir, Conservation de la nature Canada, Canard Illimité Canada, Fondation de la faune du Québec, SARCEL

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.2 Améliorer la biodiversité et l'intégrité biologique du territoire	OBJECTIF 3.2.1 Accroître l'intégrité et la connectivité des milieux naturels du territoire
ACTION N° 29 Élaborer un programme de sensibilisation et de lutte aux espèces exotiques envahissantes sur le territoire	

Description

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des espèces végétales ou animales qui ont été introduites hors de leurs aires de répartition naturelles⁴⁵. Elles représentent une menace à l'intégrité biologique et pour la biodiversité puisqu'elles compétitionnent avec les espèces indigènes. Certaines espèces peuvent également avoir des impacts sur la santé humaine (exemple : berce du Caucase) ou sur les activités économiques (exemple : roseau commun en agriculture).

Afin d'aider les citoyens et les municipalités à bien identifier ces espèces et à connaître les mesures à entreprendre pour les éliminer ou pour éviter leur propagation, un programme de sensibilisation sera mis en place. Les outils développés par les OBV et le CRECQ seront mis à la disposition des citoyens. Diverses actions pourront être réalisées comme des activités de conférence sur le sujet, la rédaction d'articles pour les sites web et les bulletins municipaux ou encore des corvées volontaires de nettoyage de milieux naturels ou de cours d'eau. La MRC de Nicolet-Yamaska souhaite également contribuer et appuyer les actions mises en place par les OBV et le CRECQ pour lutter contre les EEE.

Cible

Un plan d'action de sensibilisation et de lutte aux espèces exotiques envahissantes élaboré et mis en œuvre

Échéancier

2021 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, OBV

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.2 Améliorer la biodiversité et l'intégrité biologique du territoire	OBJECTIF 3.2.1 Accroître l'intégrité et la connectivité des milieux naturels du territoire
ACTION N° 30 Revoir les pratiques d'entretien des fossés municipaux afin de favoriser la biodiversité et les pollinisateurs	

Description

La MRC de Nicolet-Yamaska est responsable d'entretenir, d'aménager et de protéger les cours d'eau de son territoire ainsi que de voir à l'écoulement normal des eaux. L'entretien des fossés publics est toutefois une responsabilité municipale, représentant des milliers de kilomètres de fossés à entretenir sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt à revoir leurs pratiques d'entretien de fossés afin de favoriser la biodiversité et les pollinisateurs tout en maintenant les fonctions des fossés. Une revue de littérature sera réalisée pour rédiger un guide des bonnes pratiques à adopter par les municipalités et leurs entrepreneurs. Des projets pilotes ou des tests pourront par la suite être réalisés dans des municipalités volontaires pour évaluer la faisabilité et l'efficacité de ces pratiques.

Cible

Un guide élaboré regroupant les bonnes pratiques d'entretien des fossés municipaux favorisant la biodiversité et les pollinisateurs

Échéancier

2020 à 2021

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, OBV, autres partenaires pertinents

ENJEU 3	
Biodiversité et milieux naturels	
ORIENTATION 3.2 Améliorer la biodiversité et l'intégrité biologique du territoire	OBJECTIF 3.2.1 Accroître l'intégrité et la connectivité des milieux naturels du territoire
ACTION N° 31 Faire l'inventaire des milieux naturels d'intérêt et définir des corridors écologiques potentiels	

Description

L'inventaire et la cartographie des milieux naturels d'intérêt (milieux naturels à grande valeur écologique) et des corridors écologiques potentiels permettront de mieux planifier et prioriser les actions de protection et de restauration des milieux naturels afin d'accroître la connectivité entre ceux-ci.

Cette action sera réalisée lors du portrait du territoire qui se retrouvera dans le PRMNHH (action n° 26). La MRC de Nicolet-Yamaska aura par la suite en main un fichier cartographique pour guider ses démarches.

Cible

Une cartographie et une classification des milieux naturels d'intérêt et des corridors écologiques potentiels

Échéancier

2020 à 2022

Partenaires visés

CRECQ

ENJEU 4 Changements climatiques	
ORIENTATION 4.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC	OBJECTIF 4.1.1 Viser la carboneutralité d'ici 2030
ACTION N° 32 Réaliser un portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC	

Description

Aucun portrait des émissions de GES n'est disponible à ce jour à l'échelle de la MRC de Nicolet-Yamaska. Sachant que les GES sont la principale cause des changements climatiques, la réalisation d'un portrait des émissions constitue la première étape vers l'atteinte de la carboneutralité. Cet inventaire servira de point de référence pour les années à venir.

La MRC sera accompagnée par un conseiller ou une firme spécialisée dans ce type d'inventaire pour la réalisation du portrait. Il pourrait également être envisagé de joindre le programme des Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités qui offre gratuitement des outils, des études de cas ainsi que le soutien d'un conseiller en changements climatiques aux municipalités ou MRC qui entament un processus de réduction des émissions de GES.

Cible

Un portrait des émissions de GES à l'échelle de la MRC de Nicolet-Yamaska

Échéancier

2020 à 2021

Partenaires visés

Municipalités, Groupe Conseil Carbone

ENJEU 4	
Changements climatiques	
ORIENTATION 4.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC	OBJECTIF 4.1.1 Viser la carboneutralité d'ici 2030
ACTION N° 33 Élaborer une stratégie d'action afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens	

Description

La réalisation d'un inventaire des émissions de GES (action n° 32) mènera à l'élaboration d'une stratégie d'action concrète afin de réduire et de compenser les émissions de GES, et ce dans le but d'atteindre la carboneutralité, soit un bilan neutre des émissions. Cette stratégie sera réalisée selon les secteurs d'intervention suivants : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens. La stratégie d'action sera élaborée en étroite collaboration avec les acteurs du milieu. Des comités de travail et de réflexion pourront être mis en place afin d'établir la stratégie la plus réaliste et optimale par secteur d'intervention.

Cible

Une stratégie d'action par secteur d'intervention : municipalités, agriculteurs, entreprises et citoyens

Échéancier

2020 à 2023

Partenaires visés

Municipalités, entreprises, citoyens, agriculteurs, CRECQ, SADC, UPA, Groupe Conseil Carbone

ENJEU 4 Changements climatiques	
ORIENTATION 4.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC	OBJECTIF 4.1.1 Viser la carboneutralité d'ici 2030
ACTION N° 34 Mettre en œuvre la stratégie d'action afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens	

Description

Dès l'élaboration de la stratégie d'action complétée (action n° 33), la mise en œuvre pourra débuter. Un plan d'action ainsi qu'un échéancier seront établis par secteur d'intervention (municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens).

Puisque l'objectif d'atteindre la carboneutralité est de 2030, la mise en œuvre de la stratégie d'action se poursuivra au-delà de 2024.

Cible

Une stratégie d'action par secteur d'intervention (municipalités, agriculteurs, entreprises et citoyens) mise en œuvre

Échéancier

2022 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, entreprises, citoyens, agriculteurs, CRECQ, SADC, UPA

ENJEU 4	
Changements climatiques	
ORIENTATION 4.2 Adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques	OBJECTIF 4.2.1 Accroître l'implication de la MRC et des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques
ACTION N° 35 Intégrer les impacts actuels et futurs des changements climatiques dans la gestion municipale	

Description

Les changements climatiques affecteront grandement la gestion quotidienne des municipalités (services à la population, gestion des bâtiments et actifs municipaux, administration générale, etc.). Afin d'intégrer les impacts des changements climatiques à la gestion municipale, un plan d'adaptation aux changements climatiques sera mis en place par municipalité. L'élaboration du plan comprend les étapes suivantes :

- Évaluer les impacts actuels (vulnérabilité) et les impacts potentiels (risques);
- Réaliser une évaluation qualitative et quantitative des risques et les classer en fonction de leur probabilité et leur gravité;
- Trouver et prioriser des options pour gérer les risques reconnus;
- Produire et mettre en œuvre le plan d'adaptation;
- Intégrer des éléments du plan d'adaptation à l'organisation municipale.

La création de ces plans s'intégrera au projet entrepris en 2019 en gestion des actifs municipaux puisque ces deux démarches sont étroitement liées.

Cible

Seize municipalités ayant élaboré un plan d'adaptation aux changements climatiques et ayant intégré les enjeux à leur gestion municipale

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

ENJEU 4 Changements climatiques	
ORIENTATION 4.2 Adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques	OBJECTIF 4.2.1 Accroître l'implication de la MRC et des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques
ACTION N° 36 Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation du milieu agricole développés dans le cadre du projet <i>Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur</i>	

Description

Le projet *Agriclimat* est une initiative du Conseil pour le Développement de l'Agriculture du Québec et qui vise à produire des plans régionaux d'adaptation du milieu agricole aux changements climatiques afin d'augmenter la résilience des agroécosystèmes aux changements climatiques à l'échelle des fermes québécoises. L'agriculture occupant la majorité de son territoire, il en va de soi que la MRC de Nicolet-Yamaska collabore à la mise en œuvre des plans d'adaptation du milieu agricole et au partage des outils développés par le biais de ce projet. Les plans devraient être complétés au cours de l'année 2020. Leur mise en œuvre reste à déterminer.

Cible

Partage des résultats des plans d'adaptation et accompagnement des producteurs agricoles dans leur mise en œuvre

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, UPA, municipalités, MAPAQ, CRECQ, OBV, clubs-conseils, agriculteurs

ENJEU 5	
Aménagement du territoire	
ORIENTATION 5.1 Soutenir un aménagement durable du territoire	OBJECTIF 5.1.1 Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire
ACTION N° 37 Développer un système de mobilité durable au sein de la MRC	

Description

La MRC de Nicolet-Yamaska souhaite mettre en place un système de mobilité durable au sein de son territoire. Ce système concerne le transport collectif et adapté, mais également la multimodalité et l'intermodalité des déplacements (autopartage, stationnements incitatifs, transports actifs, réseau de bornes électriques, etc.).

Ce projet consisterait à établir un diagnostic pour identifier les besoins des collectivités ainsi que les opportunités présentes sur le territoire de Nicolet-Yamaska en matière de mobilité durable. Trois grandes étapes sont envisagées :

1. Dresser le portrait de la situation (historique des démarches antérieures, analyse des études réalisées, état des services de mobilité présents sur le territoire, besoins des collectivités, etc.);
2. Consultation auprès des collaborateurs potentiels ;
3. Ébauche d'un modèle de mise en œuvre et de fonctionnement.

Un mandat sera ainsi confié, pour ce faire, à une ressource externe pour accompagner la MRC et les municipalités dans cette démarche. Ce diagnostic permettra au Conseil des maires et aux conseils municipaux des municipalités participantes d'avoir en main les éléments qui leur permettront d'établir une vision claire du système de mobilité durable à mettre en place.

Cible

Un système de mobilité durable mis en place pour l'ensemble de la MRC de Nicolet-Yamaska

Échéancier

2020 à 2024 (en continu)

Partenaires visés

Municipalités, CRECQ, les MRC du Centre-du-Québec, autres partenaires pertinents

ENJEU 5	
Aménagement du territoire	
ORIENTATION 5.1 Soutenir un aménagement durable du territoire	OBJECTIF 5.1.1 Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire
ACTION N° 38 Intégrer les préoccupations paysagères citoyennes dans le schéma d'aménagement de la MRC	

Description

La question du paysage touche l'ensemble des dossiers de l'aménagement du territoire au Québec et fait de plus en plus partie des préoccupations citoyennes en regard à l'arrivée prochaine d'un projet d'envergure qui pourrait modifier leur milieu de vie. Il s'agit d'un enjeu transversal puisqu'il touche les sphères environnementale, économique et sociale. Toutefois, le paysage ne fait pas partie des thèmes abordés lors des évaluations environnementales et sa définition varie entre les ministères.

Des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont développé un outil de réflexion et de dialogue permettant de débattre du paysage, mais servant également d'outil d'action. L'outil vise à permettre aux citoyens et aux différents acteurs de mieux comprendre la notion de paysage et à l'importance de cet enjeu social, à informer les décideurs sur les meilleures dimensions pour caractériser le paysage et à partager des stratégies communes et intégrées pour mieux prendre en compte le paysage dans l'aménagement du territoire. La MRC de Nicolet-Yamaska aura la chance d'utiliser et de tester cet outil avec le soutien de l'équipe qui l'a développé à l'Université du Québec à Rimouski. Les résultats de la démarche pourront par la suite être intégrés au schéma d'aménagement de la MRC et faire partie des réflexions lors de la planification de projet d'envergure.

Cible

Une étude des préoccupations paysagères réalisées avec l'outil développé par les chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski

Échéancier

2020

Partenaires visés

Université du Québec à Rimouski, municipalités

ENJEU 5	
Aménagement du territoire	
ORIENTATION 5.1 Soutenir un aménagement durable du territoire	OBJECTIF 5.1.1 Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire
ACTION N° 39 Évaluer la possibilité d'octroyer des subventions ou des crédits de taxes aux propriétaires réalisant des rénovations ou une construction écologique ou écoénergétique	

Description

Certaines municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska offrent déjà des crédits de taxes et des subventions pour de nouvelles constructions. Il serait intéressant d'intégrer des critères écologiques (exemples : plantation d'un nombre d'arbres minimal, utilisation de matériaux de construction avec une empreinte écologique plus faible, installation d'appareils écoénergétiques, etc.) pour octroyer ou bonifier ces subventions ou crédits de taxes. Les mêmes critères pourraient s'appliquer lors de projet de rénovation.

L'action vise donc à revoir les programmes en place pour les municipalités qui en ont et à évaluer la possibilité d'en implanter pour les municipalités qui n'en ont pas afin d'encourager les citoyens dans l'application de bonnes pratiques.

Cible

Seize municipalités ayant révisé leurs programmes de subvention et/ou de crédits de taxes

Échéancier

2022 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, MAMH, Vivre en ville, autres partenaires pertinents

ENJEU 5	
Aménagement du territoire	
ORIENTATION 5.1 Soutenir un aménagement durable du territoire	OBJECTIF 5.1.1 Intégrer les éléments environnementaux à l'aménagement du territoire
ACTION N° 40 Explorer de nouvelles pratiques en urbanisme afin de les intégrer à l'aménagement durable du territoire de la MRC	

Description

Cette action a pour objectif de mettre en place des pratiques durables, en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, visant entre autres l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation, la santé publique, l'attractivité et la compétitivité économique, la sécurité des personnes, la cohésion sociale, l'identité territoriale et l'acceptabilité sociale. Il pourrait s'agir de mesures pour aménager les rues pour favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes, de repenser des quartiers pour éviter les îlots de chaleur et favoriser la présence de végétation ou même de développer des quartiers « verts » accueillant des bâtiments à haut rendement énergétique.

Ces pratiques durables devront d'abord être compilées et partager à l'ensemble des intervenants de la MRC pour qu'un réflexe se crée d'intégrer ces éléments lors de projets de développement ou de réaménagement dans les municipalités.

Cible

Intégration de nouvelles pratiques d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC de Nicolet-Yamaska et aux pratiques des municipalités

Échéancier

2022 à 2024

Partenaires visés

Municipalités, MAMH, Vivre en ville, autres partenaires pertinents

RÉFÉRENCES

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2018. *Global Warming of 1.5°C*. En ligne : <https://www.ipcc.ch/sr15/>
2. Rob Hopkins, 2010. *Manuel de transition de la dépendance au pétrole à la résilience locale*. Les éditions Écosociété, Montréal, 212 p.
3. Audet, R., 2012. *Étudier le discours de la transition*. Bulletin Oeconomia Humana. Édition spéciale nouveaux professeurs, 10(6), 5-6.
4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2010. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/a-propos-de-la-strategie/>
5. Comité ZIP du lac Saint-Pierre, 2015. *Notre mission*. En ligne : <http://comiteziplsp.org/a-propos-de-nous/notre-mission/>
6. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/composantes.htm
7. MRC de Nicolet-Yamaska, 2006. *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Nicolet-Yamaska 2006-04*. En ligne : https://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/documentcenter/amenagement-du-territoire-et-inspection-des-batiments/rci2006-04_rives_littoral_plaines_inondables.pdf
8. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Les composantes de la bande riveraine*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/composantes.htm
9. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/index.htm
10. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Développement d'un indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau pour les rivières du Québec*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/rivieres/indice/index.htm
11. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/donnees_recentes/donnees_iqbp.aspx
12. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Les matières résiduelles*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/inter.htm>
13. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2017*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2017-MRC.pdf>
14. Régie intermunicipale de Gestion Intégrée des Déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska, 2019. *Statistiques*. En ligne : <https://www.rigidbny.com/a-propos/#statistiques>
15. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *La biodiversité au Québec*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm>
16. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Savez-vous ce que la nature fait pour nous?* En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/capsule2.htm>

17. MRC de Nicolet-Yamaska, 2016. Analyse de données cartographiques issues d'Environnement Canada. Nicolet.
18. Agence forestière des Bois-Francs, 2015. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec*, Tome 1 – Portrait du territoire. Victoriaville, 159 p.
19. Environnement Canada, 2013. *Quand l'habitat est-il suffisant*, Troisième édition. Environnement Canada, Toronto, 141 p.
20. Blais A. et D. Leclair, 2016. *Évaluation d'une approche d'analyse des milieux naturels d'intérêt pour planifier la conservation des milieux naturels dans les basses-terres du Saint-Laurent : projet pilote Centre-du-Québec*. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville, 60 p.
21. MRC de Nicolet-Yamaska, 2016. Analyse de données cartographiques issues d'Environnement Canada. Nicolet.
22. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Les aires protégées au Québec*. En ligne : http://environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#def
23. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, 2013. *Plan de gestion des milieux naturels au Centre-du-Québec, démarche vers une conservation intégrée des milieux naturels « portrait et assises »*. Drummondville, 85 p.
24. MRC de Nicolet-Yamaska, 2011. *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska*. En ligne : <https://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca/file-700>
25. Gouvernement du Canada, 2019. *Causes des changements climatiques*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/causes.html>
26. Nations Unies, 2019. *Les changements climatiques*. En ligne : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/climate-change/index.html>
27. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Tendances des températures 1961-2010*. En ligne : <http://environnement.gouv.qc.ca/climat/tendances/index.asp>
28. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Précipitations en hausse depuis 1960 – l'équivalent d'un treizième mois ajouté au total annuel*. En ligne : <http://environnement.gouv.qc.ca/climat/surveillance/1960-2015.htm>
29. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre*. En ligne : <http://environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/index.htm>
30. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2015 et leur évolution depuis 1990*. En ligne : <http://environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2015/Inventaire1990-2015.pdf>
31. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2010. *Orientations gouvernementales – Présentation*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/orientations-gouvernementales/presentation/>
32. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2010. *Guide La Prise de décision en urbanisme – Schéma d'aménagement et de développement*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>

33. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2010. *Guide La Prise de décision en urbanisme – Plan d'urbanisme*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/>
34. Vivre en ville, s.d. *Îlot de chaleur urbain*. En ligne : <http://collectivitesviables.org/articles/ilots-de-chaleur-urbains.aspx>
35. Gouvernement du Québec, 2016. *Ilots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface 2012 – Carte interactive*. En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-temperature-de-surface/resource/82a3e8be-45d2-407e-8803-fcc994830fcc>
36. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, 2013. *Portrait et diagnostic de la dépendance au pétrole au Centre-du-Québec*. En ligne : http://www.crecq.qc.ca/upload/contenu-fichiers/Par_notre_propre_energie/texte_portrait8_2.pdf
37. Transport des personnes – MRC de Bécancour, s.d. *Circuit Zoné Divin – Carte interactive*. En ligne : <http://www.tpmrcb.ca/accueil>
38. MRC de Nicolet-Yamaska, 2017. *Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Nicolet-Yamaska*. Nicolet. En ligne : https://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/centre-documentaire/pdza/pdza-mrc-de-nicolet-yamaska_faible-resolution.pdf
39. Princeville, 2019. *Un arbre – Une vie*. En ligne : <https://villedeprinceville.qc.ca/un-arbre-une-vie/>
40. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Sans date. *Votre installation septique l'essentiel à savoir!* En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/Depliant-eaux-usees-AESEQ.pdf
41. Légis Québec, 2019. Q-2, r. 22 – *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. En ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2022>
42. Recyc-Québec, 2019. *L'économie circulaire, une priorité*. En ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>
43. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2011. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
44. Dy, Goulwen, Myriam Martel, Martin Joly et Geneviève Dufour Tremblay. *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 2018, 75 p. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/guide-plans-regionaux.pdf>
45. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Les espèces exotiques envahissantes*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>
46. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012. *L'urbanisme durable – Enjeux, pratiques et outils d'intervention*. En ligne : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/developpement_durable/guide_urbanisme_durable.pdf

CRÉDITS PHOTOS

Page 1.	Image libre de droits
Page 2.	Antoine Marçal - Fleur
Page 6.	Antoine Marçal - Myosotis
Page 7.	Elzé photographie – Entreprises 2000
Page 9.	Elzé photographie – Janiroby
Page 11.	Hélène Lafrenière – Halte sur perchoir naturel
Page 12.	Michel Bergeron
Page 13.	Image libre de droits
Page 15.	Micheline Dubé
Page 16.	Colette Jutras
Page 18.	Isabelle Bombardier – La Zin Zenitude
Page 20.	Caroline Vachon
Page 21.	Caroline Vachon
Page 22A.	Jean-François Royal
Page 22B.	Elzé photographie – Entreprises 2000
Page 70.	Image libre de droits

MRC DE NICOLET-YAMASKA
257-1, RUE MGR-COURCHESNE
NICOLET (QUÉBEC) J3T 2C 1
TÉLÉPHONE : 819 519-2997
WWW.MRCNICOLET-YAMASKA.QC.CA

